



Association des professeurs
de biologie et géologie

Concours PHOTO 2007 - 2008

« La Terre et l'Eau en région CENTRE »

L'érosion, les risques, les rôles de l'eau dans le paysage



Dossier d'inscription au concours photo APBG- CCSTI

Règlement du concours
Labellisé Année de la Terre
(Dates modifiées – Mise à jour avril 08)

Règles générales



L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2008 Année internationale de la planète Terre pour sensibiliser le public à l'importance pour le développement durable

- de l'étude des phénomènes et des ressources terrestres,
- de la prévention, de la réduction et de l'atténuation des catastrophes
- et du renforcement des capacités nécessaires pour la gestion durable des ressources

Sensibilisée par le sujet, l'APBG régionale Orléans – Tours lance un concours ouvert aux élèves des collèges et lycées de l'Académie. (Candidatures individuelles ou en groupes).

Le concours sera présidé par des professionnels reconnus qui ont souhaité s'associer au projet.

Pour chacun des trois thèmes : L'érosion, les risques et les rôles de l'eau dans le paysage, 15 nominés seront retenus, dont 3 lauréats (1^{er}, 2nd, 3^{ème}).

Toutes les oeuvres feront l'objet d'une diffusion sur Internet.

Les 45 oeuvres nominées feront l'objet d'une **exposition itinérante en 2009** dans les 6 départements. Les oeuvres des lauréats seront diffusées dans le bulletin national de l'APBG et sur le site académique. Des prix complémentaires viendront récompenser les lauréats, en particulier un GPS 72 Garmin permettant les repérages sur le terrain en géologie.

Article 1 : Thèmes du concours

Le thème commun aux 3 sélections est « La Terre et l'Eau en région CENTRE ».

Les participants choisissent un des sous – thèmes suivants :

- **L'érosion**
- **Les risques**
- **Les rôles de l'eau dans le paysage**

Article 2 : Conditions de participation

- La participation au concours est gratuite et peut être individuelle ou collective
- Les participants ne peuvent présenter qu'une seule oeuvre pour le concours
- Afin de permettre aux jurys d'apprécier la qualité artistique des oeuvres l'âge des auteurs doit être précisé (niveau collège ou niveau lycée)
- Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Les participants accordent expressément tous droits de reproduction et d'utilisation des oeuvres par l'APBG et l'utilisation de leur nom, prénom à toutes fins de promotion de l'opération.

Participation collective :

Pour les jeunes des collèges, elle **doit être obligatoirement** encadrée par un personnel qualifié de l'établissement scolaire (enseignant, assistant d'éducation, CPE...). Pour les jeunes des lycées, l'origine de l'oeuvre devra être validée par un personnel qualifié (enseignant, assistant d'éducation, CPE...) mais sa réalisation **peut être libre ou encadrée**, pour une plus grande prise d'initiative et de responsabilités des jeunes.

Participation individuelle :

Seuls les élèves des collèges et des lycées public ou privés de l'académie Orléans – Tours peuvent participer, les oeuvres devront toujours être validée par un personnel qualifié (enseignant, assistant d'éducation, CPE...)

Article 3 : Calendrier modifié – le 4 avril 2008

- **Ouverture du concours : de septembre 2007 à fin 2008.**
- **Réunion des jurys : janvier 2009**
- **Communication des résultats : janvier ou courant février 2009**
- **Remise des prix et présentation des oeuvres : 2009**
- **Expositions itinérantes : à partir de février 2009 (dans les CRDP, CDDP, établissements, bibliothèques, musées...)**

Article 4 : Documents à fournir obligatoirement pour les trois concours :

- Le présent règlement, daté et signé
- Le formulaire d'inscription dûment renseigné, (voir ci-après en fin de règlement)
- La photo en tirage papier au format 20 cm sur 15 cm, titrée (10 mots maximum)
- La photo en version numérique (1 MO maximum)
- Un court texte de présentation (200 mots maximum) : motivations du choix du thème, objectif recherché, contexte de la prise de vue, démarche, état d'esprit lors du cliché, poème de classe...

Ce texte de présentation doit être rédigé par le(s) jeune(s) porteur(s) du projet.

Dans le cas des projets collectifs encadrés, la présentation peut être rédigée par la personne référent du groupe, en plein accord avec celui-ci. Elle devra être accompagnée d'un descriptif de la démarche pédagogique de création et de mise en oeuvre.

L'autorisation parentale pour les mineurs (voir ci-après en fin de règlement)

Dans tous les cas, la liste nominative des membres du groupe doit être fournie, dès l'envoi. Le porteur du projet, et/ou le responsable du groupe étant mentionnés de manière explicite.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Article 5 : Les jurys

Trois jurys sont organisés.

Ils seront composés de professionnels de l'éducation, de membres issus du comité régional de l'APBG, et de personnalités qualifiées (IPR, représentants des collectivités de la région, du réseau CRDP, animateurs nature, animateurs de muséum, sponsors...)

Leurs décisions sont irrévocables et sans appel.

Leurs motivations ne seront pas justifiées.

Article 6 : Critères de sélection

Pour l'ensemble des réalisations :

- L'adéquation avec les thèmes énoncés à l'article 1,
- La qualité artistique,
- La créativité et l'originalité.

En plus de ces critères, les jurys tiendront compte des éléments suivants :

la dimension collective de la création et de la mise en œuvre, pour les projets collectifs ; la dimension pédagogique, pour les projets collectifs encadrés ; la démarche du projet, pour les projets individuels, l'âge des participants.

Article 7 : Valorisation et prix

1. Valorisation : pour exemple (sous réserves)

Publication des œuvres des lauréats pour les trois jurys, et diffusion en ligne des nominés.

Exposition itinérante des œuvres des nominés.

Présentation des réalisations dans les médias.

Invitation à la remise des diplômes et à la manifestation de clôture de la campagne

2. Prix :

Un GPS 72 Garmin.

D'autres lots seront attribués aux lauréats et aux nominés.

Les modes de valorisation et la liste des prix complémentaires seront précisés ultérieurement sur le site

<http://www.ac-orleans-tours.fr/svt/infoosvt/apbg/default.htm>

Article 8 : Clauses particulières

- Les participants garantissent l'association de Professeurs de Biologie et de Géologie contre tout recours d'un tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.
- L'association de Professeurs de Biologie et de Géologie se réserve le droit de cesser, d'interrompre ou de proroger le concours et ses suites si les circonstances l'exigent et sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants.
- Les participants cèdent gratuitement et en totalité aux organisateurs le droit d'utiliser ou de reproduire leurs réalisations.
- La prise de vue est libre. Tous les styles et tous les genres sont autorisés, sous réserve du respect de l'ordre public et du droit des personnes.
- Les œuvres proposées aux concours ne seront pas retournées à leurs auteurs.

Date :

Signature du responsable du projet précédé de « lu et approuvé » :



REGLEMENT TECHNIQUE

Données de cadrage : Cliché, instantané, n'ayant subi ni traitement numérique, ni informatique, ni photomontage, ni ajout de texte, autre que sa prise en compte par l'appareil photographique, lors de l'appui sur le déclencheur, et sa mise en mémoire.
 Format 20 x 15 cm pour l'argentique
 Résolution suggérée pour le numérique : 3 millions de pixel
 1 seule photo par participant

Le dossier d'inscription complet accompagné de l'œuvre est à envoyer avant le 31 mai 2008 obligatoirement par courrier postal (cachet de la poste faisant foi) à :

Secrétariat APBG Régionale Orléans Tours
Laurence Desfougères
22, avenue de Verdun
41000 Blois

L'œuvre titrée réalisée ou transférée en format numérique (poids maximal 1 MO) doit parallèlement être transmise accompagnée du titre et du texte de présentation par voie électronique, à

apbg.concours@gmail.com

L'objet du courriel doit être rédigé comme suit :

APBG concours «photo» Nom, Prénom (ou nom d'établissement)

Ce courriel doit également préciser la date d'envoi du courrier postal d'inscription

Après avoir été informés de leur sélection, les participants s'engagent à respecter le droit des personnes photographiées (s'il y en a) et à obtenir en conséquence leur accord pour l'affichage et l'exposition des images.

L'autorisation parentale est obligatoire pour tous les mineurs.

Participation collective encadrée:

Tout participant concourt au nom du groupe et de la structure (classe, club, atelier...). Il est sous la responsabilité d'un personnel qualifié (enseignant, animateur...), adulte référent, qui effectue la transmission de la réalisation.

Participation individuelle

Tout participant concourt en son nom propre mais doit faire certifier sa production par un personnel qualifié référent (enseignant, CPE, documentaliste, assistant d'éducation...).



Association des professeurs
de biologie et géologie

Concours PHOTO 2007 - 2008

« La Terre et l'Eau en région CENTRE »

L'érosion, les risques, les rôles de l'eau dans le paysage



Fiche d'inscription au concours « Photo »

Projet individuel



A quel établissement appartenez-vous ?

Collège

Lycée

Nom de l'établissement et adresse :

.....
.....
.....
.....

Si vous avez moins de 18 ans, ne pas oublier de joindre l'autorisation parentale obligatoire.

Nom – Prénom du porteur du projet individuel :

Âge :

Adresse :

CP – Ville :

Téléphone :

Courriel :

Nom – Prénom de la personne référent de l'établissement :

Signature du référent précédé de la mention « certifie la sincérité du cliché fourni » par l'élève ci – dessus nommé.



Association des professeurs
de biologie et géologie

Concours PHOTO 2007 - 2008

« La Terre et l'Eau en région CENTRE »

L'érosion, les risques, les rôles de l'eau dans le paysage



centre sciences
CCSTI DE LA RÉGION CENTRE

Projet collectif



Projet collectif encadré :

Nom de la structure support :

Nom de la personne qualifiée responsable du projet :

Adresse :

CP – Ville :

Téléphone :

Courriel :

Nombre de jeunes impliqués dans le projet :

A quelle tranche d'âge (ou classe) appartiennent-ils ?

Nom – Prénom du représentant du projet collectif désigné par le groupe :

.....

Adresse :

CP – Ville :

Téléphone :

Courriel :

Ne pas oublier de joindre les autorisations parentales obligatoires pour les mineurs.

 <p>Association des professeurs de biologie et géologie</p>	<p align="center">Concours PHOTO 2007 - 2008 « La Terre et l'Eau en région CENTRE » L'érosion, les risques, les rôles de l'eau dans le paysage</p> 
--	--

Rappel des documents et pièces à fournir
(cf article 4 du règlement) :

Par courrier postal obligatoire :



Le présent dossier d'inscription comprenant

- la fiche d'inscription,
- le règlement du concours signé autorisant la cession des droits de l'utilisation de l'œuvre (cf article 8 « clauses particulières du règlement) ;
- la photo en version papier 20 cm sur 15 cm titrée (10 mots maximum)
- le texte de présentation (200 mots maximum)
- dans le cas d'un projet collectif, la liste des membres du groupe (nom, prénom, âge, adresse, téléphone, courriel) ;
- l'autorisation parentale pour les mineurs ;

Par voie électronique :

- la photo de 1 MO maxi titrée (10 mots maximum)
- le texte de présentation (200 mots maximum)



Association des professeurs
de biologie et géologie

Concours PHOTO 2007 - 2008

« La Terre et l'Eau en région CENTRE »

L'érosion, les risques, les rôles de l'eau dans le paysage



centre sciences
CCSTI DE LA RÉGION CENTRE



Projet collectif

Liste des membres du groupe

Nom-Prénom	Adresse	Age	Téléphone	Courriel



Association des professeurs
de biologie et géologie

Concours PHOTO 2007 - 2008

« La Terre et l'Eau en région CENTRE »

L'érosion, les risques, les rôles de l'eau dans le paysage



Autorisation parentale



Ce document est obligatoire pour les mineurs

Je, soussigné (e)

Nom :

Prénom :

Père,

Mère,

personne exerçant l'autorité parentale (1) de :

Nom et prénom du jeune participant au concours.....

.....

Autorise l'association de Professeurs de Biologie et de Géologie à : mentionner le nom et le prénom de mon enfant, faire figurer la photo réalisée sur le site Internet de l'association, la publier, l'exposer.

Autorise l'association de Professeurs de Biologie et de Géologie à contacter mon enfant par courriel ou téléphone pour ce qui concerne le concours.

Fait àle

Signature

PS : l'association de Professeurs de Biologie et de Géologie s'engage à ne pas diffuser les coordonnées (adresse privée, téléphone et courriel des participants) en dehors de son comité régional d'organisation.